

Le blues des blouses blanches s'étend

Les hôpitaux publics bruxellois sont en grève jusqu'à ce lundi soir. Et dès mardi, des actions spontanées auront lieu chaque semaine dans les services hospitaliers pour dénoncer le sous-financement et des conditions de travail difficiles.

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

Après la grève du personnel soignant des unités de soins intensifs et des urgences du CHU Brugmann, début mai, c'est l'ensemble du personnel des hôpitaux publics bruxellois qui débraie. Soit les sites réunis sous la Faïtière Iris, qui a coalisé en 1995 les hôpitaux publics dépendant de CPAS exsangues : le CHU Brugmann, le CHU Saint-Pierre, l'Institut Bordet, l'hôpital des enfants Reine Fabiola (Huderf) et les Hôpitaux Iris Sud (Baron Lambert, Etterbeek-Ixelles, Bracops et

Molière-Longchamp).

En front commun syndical socialiste (CGSP-ALR), chrétien (CSC-SP) et libre (SLFP), le personnel soignant et administratif des onze sites bruxellois a entamé dimanche soir une grève de 24 heures. Concrètement, leur fonctionnement devrait être similaire à un service du dimanche, avec un encadrement minimum maintenu pour les patients hospitalisés et les urgences. Des consultations pourraient en outre être annulées.

Soumis à toujours plus de pression, les travailleurs des soins de santé dénoncent un cercle vicieux : le sous-financement des hôpitaux entraîne des conditions de travail de plus en plus difficiles, par là

même des burn-out et des congés de maladie non remplacés, mais aussi des départs anticipés de jeunes qui quittent les métiers hospitaliers dépités.

Le problème n'est pas neuf. Le 7 mai dernier, ils étaient plusieurs milliers - entre 8.000 et 9.000, selon les estimations - à manifester leur grogne dans les rues de Bruxelles à l'approche des élections. Mais « la manifestation n'a eu aucun retentissement auprès des politiques, pas même un accusé de réception, dénonce Yves Hellendorff, le secrétaire national de la CNE en charge du non-marchand. Or la situation devient explosive. Depuis des semaines et des mois, on doit gérer des préavis de grève. Le ras-le-bol est généralisé. »

Le personnel des hôpitaux publics bruxellois ira exprimer lundi matin son mécontentement devant le bâtiment de l'association faïtière Iris, à Saint Gilles, où une réunion est prévue entre les représentants syndicaux, les directeurs des hôpitaux et les membres du conseil d'administration de la faïtière Iris, dont son président Renaud Witmeur.

Les conditions de travail et de rémunération sont au centre des préoccupations du personnel soignant et administratif des cinq centres hospitaliers bruxellois, qui déplore notamment l'abandon il y a plusieurs années de la prime de fin d'année. Parmi les autres revendications qui seront présentées lundi matin : la possibilité de mettre en place des réductions du temps de travail, un second pilier de pensions pour les contractuels, ainsi qu'un remboursement complet des frais de transport. Mais aussi une revalorisation des barèmes qui, d'après les calculs des syndicats, sont à Bruxelles 15 à 20 %

moins élevés qu'ailleurs.

« Une charge psycho-sociale toujours plus lourde »

« Dans les hôpitaux aujourd'hui, il faut faire plus avec moins, ce qui entraîne une charge psycho-sociale toujours plus lourde. Les mesures d'économie voulues par le gouvernement sortant ont coûté 15 millions d'euros aux hôpitaux du réseau Iris », rappelle Benoît Lambotte, secrétaire régional bruxellois de la CSC Services publics.

Les syndicats évoquent une souffrance du personnel soignant face aux besoins

des patients auxquels ils ne peuvent plus répondre : « Les travailleurs sont à bout. Ils ont choisi ce métier pour son côté humain mais ils sont trop peu pour pouvoir répondre à la demande. La spirale de la pénurie ne fait que commencer puisqu'il va falloir affronter cette année l'allongement des études d'infirmières qui passent de trois à quatre ans tandis que les baby-boomers partent à la pension », pointe pour sa part Carine Rotseleur, de la CGSP.

C'est dans ce contexte de marmite sous pression que s'inscriront les « manifestations spontanées et créatives » des blouses blanches chaque mardi de juin. « On laisse à chaque service ou hôpital le choix de l'expression et de la formule, précise Yves Hellendorff. Cette action est une option intermédiaire. » Pour le secrétaire de la CNE, il s'agit de rendre le message audible : « Le personnel ne doit pas être une variable d'ajustement. Cela fait deux ans qu'on négocie un accord qui n'est toujours pas signé pour des conventions collectives de travail. Il faut dire aux informateurs en charge du prochain gouvernement qu'il faut un plan d'avenir pour les soins de santé. Les hommes politiques jouent avec le feu. »

logopédie Les praticiens ne veulent plus d'une profession à deux vitesses **ession** »

ÉRIC BURGRAFF

Il y a des décisions qui, derrière un statut de « bonne nouvelle », deviennent tout d'un coup préoccupantes pour un secteur. Celle relative à l'engagement de 170 logopèdes au bénéfice des écoles maternelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles appartient à cette catégorie. Tout autant qu'un avant-projet d'arrêté relatif aux aménagements raisonnables pour les enfants à besoins spécifiques.

Ces deux dossiers, parfaitement en phase avec le Pacte qui postule la prise en main des difficultés dès le plus jeune âge, perturbent la corporation des logopèdes. « Il s'agit là de deux belles avancées pour soutenir la différenciation des apprentissages, lutter en amont contre le décrochage scolaire et le redoublement, dont la Belgique est la championne européenne », explique Françoise Collard, logopède, dans une carte blanche adressée *Soir*. Mais elle tempore aussitôt : « La Fédération Wallonie-Bruxelles se prépare à engager des logopèdes sous deux régimes différents : les 170 nouveaux seront payés au barème 301 – au niveau bachelier donc, quel que soit leur diplôme – alors que l'enseignement spécialisé, lorsqu'il fait appel à notre profession, nous rémunère au niveau de notre diplôme, il y a là une vraie

discrimination. » Quant à l'arrêté sur les aménagements raisonnables, il charrie lui aussi son lot d'injustices : « Il exclut purement et simplement les logopèdes de la liste exhaustive des professions officiellement reconnues pour poser un diagnostic. »

La Fédération Wallonie-Bruxelles se prépare à engager des logopèdes sous deux régimes différents.

Il y a là une vraie discrimination

Françoise Collard, logopède

Pour comprendre les détails de l'affaire, il faut la replacer dans un double contexte. D'une part la durée de la formation : elle est dispensée, soit en haute école en 3 ans, soit à l'université en 5 ans avec, au final, un seul et même titre. D'autre part, la récente législation fédérale dans le domaine des soins de santé mentale, laquelle introduit les notions de « profession autonome » (apte à poser un diagnostic) et de « profession de support » (à apte à poser des actes techniques).

C'est dans ce contexte que l'Union professionnelle des logopèdes francophones (UPLF) et l'Association scientifique et éthique des logopèdes francophones (Aself) ont mis en ligne une pétition adressée aux ministres de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Santé, signée à ce jour par environ 10.000 professionnels et patients.

Un seul métier, deux titres

Les deux associations y dénoncent une

profession à deux vitesses : un seul métier, mais deux titres qui « ne réfèrent ni aux mêmes responsabilités ni aux mêmes barèmes ». Dans les centres PMS par exemple, on différencie les conseillers (titulaires d'un master universitaire) et les auxiliaires (détenteurs d'un bachelier en haute école). Par ailleurs, elles craignent que la nouvelle législation fédérale ne sonne le glas de la profession pour ce qui est des soins de santé mentale : « Par leur formation et leur expertise, les logopèdes sont les plus qualifiés pour poser un diagnostic et formuler des demandes d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques dans leur champ d'expertise (trouble développemental du langage, dyslexie...) ».

Profitant de l'arrivée prochaine de nouveaux gouvernements sur la scène politique, les associations professionnelles posent leurs exigences. Elles « refusent de cautionner cette logopédie à deux vitesses ». Et elles revendiquent « la reconnaissance des compétences scientifiques et l'expertise clinique des logopèdes, l'harmonisation du cycle d'étude au niveau master universitaire en 5 ans pour tous (avec des mesures transitoires ne mettant pas en péril les bacheliers actuels) et la reconnaissance de la logopédie comme profession autonome ».

Dans sa carte blanche, Françoise Collard ne dit pas autre chose : « Non seulement le master doit être maintenu, mais il doit devenir le seul cursus donnant accès au diplôme et à la profession. Sa plus-value assure une qualité optimale de la prise en charge de tout patient. »

il est demandé un niveau bac, ce qui équivaut au barème 301. Les niveaux master disposant de ce bac pourront bien entendu postuler également à ces mêmes conditions. Une différence de rémunération aurait privé les écoles d'un certain nombre de logopèdes. Pour ce qui concerne la question du diagnostic dans le cadre des aménagements raisonnables, il ne faut pas se tromper d'interlocuteur. La réglementation fédérale postule que pour ouvrir les droits au remboursement Inami et commencer un traitement dans le cadre de la pratique privée, il faut le diagnostic d'un médecin. Pour l'ouverture des aménagements raisonnables en Fédération Wallonie-Bruxelles, la même logique est suivie ». E.B.

Réaction : « De l'air pour l'ensemble de la profession »

Marie-Martine Schyns (CDH), ministre de l'Éducation, réagit à la pétition initiée par les associations professionnelles. « L'embauche de 170 logopèdes constitue une excellente nouvelle, à la fois pour les écoles mais aussi pour le secteur et pour sa reconnaissance, ce qui semble être oublié par certains. Ce projet constitue une bonne

nouvelle également pour celles et ceux qui continueront leur pratique libérale puisque ces recrutements donneront de l'air à l'ensemble de la profession. De plus, ce nouveau dispositif permettra de consacrer globalement une plus grande attention aux troubles de la communication et du langage chez les élèves. Pour ce qui concerne le niveau de recrutement,